

## **Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du mercredi 24 juin 2020**

Circonscription IEN  
ANGERS CENTRE

ÉCOLE PRIMAIRE  
PUBLIQUE CONDORCET

Affaire suivie par  
M. MARTINEAU Ivan Directeur

Téléphone  
02 41 68 58 28

Courriel  
[ce.0491771j@ac-nantes.fr](mailto:ce.0491771j@ac-nantes.fr)

Adresse  
1/5, rue Gutenberg  
49000 Angers

Début des réunions à 18H00.

### Personnes présentes :

- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mme Clavreul, responsable d'unité périscolaire élémentaire

### Personnes excusées :

- M. Kirschner, adjoint au Maire, représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Clair, Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription Angers Centre
- Mesdames et Messieurs, Bournet, Lemierre, Desgranges, Bossey, Bellanger, Fosseux, Finas, Litoux, Maussion, Mathonnat, Lugez, Siberchicot et Tardivel parents d'élèves élus
- Mesdames Danel et Jacomme enseignantes de l'école

### Points de l'ordre du jour discutés :

1. **Les effectifs prévisionnels et la répartition pédagogique envisagée : les demandes de dérogation, l'accueil des enfants de moins de 3 ans et la limitation des effectifs de grande section à 24 élèves.**

L'état des effectifs inscrits pour la rentrée 2020 est le suivant :

Niveaux	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Inscrits	48	41	54	53	55	64	56	50

Soit un total de 421 élèves, 143 dans les classe maternelles et 278 dans les classes élémentaires. La moyenne par classe est de 24,76 élèves par classe : 23,83 en maternelle et 25,27 en élémentaire.

12 demandes de dérogation ont été déposées : 10 en petite section, 1 en moyenne section et 1 en CP. Parmi ces 12 demandes 2 seront acceptées de droit (fratrie dans l'école), 1 en PS et l'autre en CP. En ce qui concerne les autres, il sera difficile de les accepter faute de place.

Au vu des effectifs de petite section, il ne sera pas possible d'accepter des enfants de toute petite section cette année.

Conformément à la volonté de Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, les effectifs des classes de grande section seront limités à 24 élèves. Nous serons donc contraints de créer une classe de moyens/grands.

La répartition pédagogique envisagée est donc la suivante :

2 classes de PS avec Mmes Danel et Loebenguth-Orain  
1 classe de MS et 1 classe de MS/GS avec Mmes Danniou et Plantier  
2 classes de GS avec Mmes Eschallier et  
2 classes de CP avec Mmes Bellayer et Jacquemont  
2 classes de CE1 avec Mmes Du Bouëxic et



3 classes de CE2 avec Mmes Arial et Pla et M. Douce  
2 classes de CM1 avec Mmes Gaudens et Gravoueille qui remplacera Mme Le Flem  
2 classes de CM2 avec Mmes De Smet et Rosier

## **2. Les mouvements des enseignants.**

Mme Le Flem, ne devrait pas reprendre son poste à la rentrée 2020 et sera sans doute remplacée par Mme Gravoueille.

### **3. Le projet classes bleues et le report de la classe « volcans ».**

Les deux classes de grande section bénéficieront du projet classe bleue à la piscine Aquavita pendant une semaine massée intensive. Les élèves de la classe de moyens/grands seront intégrés dans les groupes.

Mmes De Smet et Rosier ont décidé de reporter leur classe volcan en mars 2021.

### **4. La gestion de la crise COVID-19 : accueil pendant le confinement et gestion des enfants prioritaires.**

L'école Condorcet accueille les enfants prioritaires pendant le confinement entre le 16 mars et le 13 mai soit 31 jours de permanence.

Ce sont 508 enfants/jour qui ont été accueillis soit une moyenne d'environ 16 enfants par jour.

43 enseignants volontaires se sont relayés à raison de 3 ou 4 par jour pour assurer ces permanences.

A partir du 14 mai, il n'a pas été possible d'accueillir les enfants prioritaires à 100% du temps en raison de leur nombre trop important (82 recensés). Un service minimum a donc été mis en place par la Mairie d'Angers au centre de loisirs du Hutreau.

### **5. Le fonctionnement du conseil d'école pour l'année scolaire 2020-2021.**

M. Martineau propose au conseil d'école de simplifier et alléger le fonctionnement du conseil d'école à partir de la rentrée 2020. Les données techniques (effectifs-répartition pédagogiques-travaux-mobilier etc.) seraient transmises aux représentants des parents avant le conseil d'école. Ainsi le directeur et les représentants de parents se mettraient d'accord en amont du conseil sur quelques points essentiels et méritant un débat. Cette organisation permettrait ainsi que les points souhaités par les représentants de parents ne soient pas relégués en fin de conseil et fasse l'objet d'un débat approfondi.

### **6. La généralisation du déploiement de l'ENT E-primo.**

La crise du COVID-19 a montré la nécessité d'une communication rapide et efficace entre la direction, les enseignants et les parents d'élèves. La Mairie d'Angers met à notre disposition un espace numérique de travail qui peut remplir cette fonction. De surcroit cet ENT permet aussi la mise en place d'un cahier de liaison et la mise à disposition des élèves et des parents de documents pédagogique.

A partir de la rentrée de 2020, chaque famille devra activer au moins un compte parent.

### **7. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à



Le Directeur,  
Président du conseil d'école,  
Ivan Martineau